

Vœu sur le point 5-b du CTM du 16 mai 2018

Les élus au comité technique ministériel de l'Éducation nationale dénoncent la décision du ministère de basculer dans le droit commun la composition des CAP nationale et académiques des CPE, ce qui constitue un affaiblissement du paritarisme et des moyens dont disposent les élus pour défendre les personnels.

Ils demandent que les dispositions adoptées lors du comité technique ministériel du 20 mars 2018 modifiant la composition des CAP de CPE, tout en maintenant le caractère dérogatoire, soit publiée.